

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 AVRIL 2015

COMPTE RENDU
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille quinze, le trois avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. PERROT Christian, LANGLOIS Gaston, Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, adjoints
Mme PECHER Arlette, MM. DESFORGES Damien, GUERINEAU Jean-Pierre, PASQUET Pascal, BOURY Edouard, DESIRE Serge, DEVAUX Fabrice, REDON Stéphane, Mme DOUARD Maryline

EXCUSÉES AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme LUC-ROQUEFORT Marie-Laure à Mme PECHER Arlette, Mme DESCOUT-SAUVAGE Séverine à M. DAUGERON François

Madame PECHER Arlette est nommée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à apporter au compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mars. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

II- TAUX D'IMPOSITION

Sur proposition de la commission des finances du 30 mars, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition, comme suit :

- taxe d'habitation : 14.04 %
- taxe foncier bâti : 23.07 %
- taxe foncier non bâti : 49.60 %

III- AFFECTATION DES RESULTATS DE 2014

Monsieur Daugeron propose l'affectation des résultats suivants :

- Budget principal :

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé de 310 570,70 €, le déficit d'investissement cumulé de 67 402,40 €, le montant des dépenses engagées non mandatées de 6 232,67 €, et le montant des recettes à percevoir de 4 500 € ;

Vu le besoin de financement de la section d'investissement au 1^{er} janvier 2015, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de couvrir le besoin de financement pour un montant de 69 135,07 € et de reporter à la section de fonctionnement un montant de 241 435,63 € pour l'exercice 2015.

- Budget assainissement :

Vu l'excédent de la section d'exploitation cumulé de 61 638,31 €, l'excédent d'investissement cumulé de 176 980,25 €, le montant des dépenses engagées non mandatées de 5 373,86 €, et l'absence de recettes à percevoir;

Vu l'absence de besoin de financement de la section investissement ; le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reporter l'excédent de la section d'exploitation d'un montant de 61 638,31 € pour l'exercice 2015.

IV- BUDGETS 2015

• Budget principal

En préambule de la présentation du budget par Christian Perrot, premier adjoint chargé des finances, Monsieur le Maire précise que les dotations 2015 de l'Etat sont à ce jour connues. Sur la totalité, elles sont en baisse de 4% par rapport à 2014.

Monsieur Perrot présente ensuite le budget élaboré par la commission finances du 30 mars 2015. Pour compléter ce budget 2015, une prospective sur trois ans a été envisagée en collaboration avec Monsieur Maleyrie, comptable publique rencontré le 24 mars.

Monsieur Perrot précise que ce budget se veut prudent, les dépenses de fonctionnement ont été calculées au plus juste et les charges de personnel ont été prévues en maintenant les services périscolaires.

Pour la section investissement, il a été décidé de prévoir un programme de rénovation de l'éclairage public en substitution au programme voirie. Ce dernier sera repris en 2016. Pour ce qui concerne la salle multi-activités, les dépenses de maîtrise d'œuvre et le début des travaux sont budgétées sur 2015. Les membres du Conseil Municipal s'accordent sur la nécessité de prévoir un programme de financement pour chaque futur investissement.

Le conseil passe ensuite au vote du budget principal pour l'année 2015.

Il s'équilibre à la somme de 1 076 229,73 € en section fonctionnement, et à la somme de 531 628,07 € en section d'investissement.

Il est adopté à l'unanimité.

• Budget assainissement

Le projet de budget assainissement 2015, est présenté au Conseil Municipal. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Il s'équilibre à la somme de 144 198,31 € en section d'exploitation, et à la somme de 206 208,12 € en section d'investissement.

V- ACHAT DE PARCELLE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une parcelle située à Chareilles (cadastrée C315 d'une superficie de 8a 81ca). Cette décision prise par l'ancienne municipalité était restée sans suite. L'acquisition se ferait pour la somme de 10 € au profit de Madame Cutard Marie-Louise.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

VI – DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHATRE

Monsieur François DAUGERON ayant cessé ses fonctions de Conseiller général, il n'est plus membre de droit du syndicat mixte du Pays de La Châtre, pour lequel il a été élu vice-président. Il convient donc de le désigner comme délégué titulaire pour la commune de Sainte-Sévère sur Indre. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de désigner les membres suivants délégués au Syndicat mixte du pays de La Châtre :

- Délégués titulaires : François DAUGERON - Laurence PILLOT-DUPUIS
- Délégués suppléants : Damien DESFORGES - Séverine DESCOUT-SAUVAGE

VII- APPROBATION POUR L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE

Le Conseil Municipal prend connaissance de la délibération du Conseil Communautaire du 19 février 2015 décidant d'adhérer au Syndicat Mixte du Pays de La Châtre et approuvant ses statuts modifiés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité accepte l'adhésion de la Communauté de Communes de La Châtre et Sainte-Sévère au Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry et approuve les statuts modifiés du Syndicat.

VIII- PARTICIPATION AUX FRAIS DE REPAS

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par convention, la cantine du collège de Sainte-Sévère accueille quotidiennement les élèves de l'école Emile Chenon, ainsi que les agents de la commune. Depuis 2011, la commune aide à hauteur de 1.14 € par repas, les agents communaux affectés au « service cantine » et au « service scolaire », qui prennent leur déjeuner au collège.

Ces agents ont demandé à ce que soit revu le montant de cette aide. Il est décidé de s'aligner sur la pratique du Conseil Général qui s'appuie sur la circulaire annuelle relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune.

L'aide sera donc portée à 1.22 € par repas à partir du 1^{er} mai 2015. Ce montant sera revu chaque année en fonction des dispositions de la circulaire citée ci-dessus.

IX- FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Conseil général sollicite la commune pour participer au financement du Fonds de Solidarité Logement dans le département de l'Indre.

Ce fonds a pour mission d'apporter, sous certaines conditions, des aides financières et/ou des mesures d'accompagnement social à des personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir au vu des charges liées à celui-ci.

Ainsi, le Conseil Municipal donne son accord pour une participation de la commune au Fonds au titre de l'année 2015 à hauteur de 1,66 € par résidence principale, soit 600.92 €.

X- CONVENTION INDRE INITIATIVE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction de la convention entre Indre Initiative et le CCAS pour un montant de 500 €.

XI- COMMISSION TRAVAUX DU 13 MARS

Monsieur Gaston Langlois rend compte de la commission travaux qui s'est déroulée le 13 mars 2015.

- Balayeuse : Des suggestions seront faites lors de la prochaine commission.
 - Chemin route de Lande Bure : ces travaux seront intégrés au programme de voirie 2016.
 - Terrain des Brandes : les membres du Conseil Municipal sont invités à se rendre sur ce terrain afin de se prononcer sur son éventuelle vente lors du prochain Conseil Municipal.
- Monsieur Langlois en profite pour évoquer la révision du prix de vente des terrains. Le sujet sera évoqué à la prochaine commission.

- Entretien des Terriers : sur proposition de la commission, le Conseil accepte les devis de cap vert pour la construction d'une palissade pour un montant de 468,35 € et pour trois interventions d'entretien pour un montant TTC de 4200 €. Monsieur Langlois est chargé du suivi des travaux.

- Peinture roulotte : ce projet est reporté en 2016

- Rue du Vatican : la réfection du revêtement de la rue est prévue semaine 20 et est assurée par le Département. Toutefois, il revient à la commune de remettre à niveau trois tampons des bouches d'assainissement. Le devis de la Colas pour un montant de 2 916 € est accepté. Les regards d'avaloirs avenue d'Auvergne seront refaits et garantis par la Colas.

- Débroussaillage

Trois devis ont été demandés :

Fradais : 5 138 € HT

Froidefond : 8 040 € HT

Moreau : 5 550 € HT

Le devis de l'entreprise Fradais est accepté et l'entretien des haies et accotements débutera en avril 2015.

XII- COMMISSION AMELIORATION CADRE DE VIE

Laurence Pillot-Dupuis prend la parole au sujet du parterre devant l'église. La commission a opté pour commander les plantations à la jardinerie Delbard.

XIII- INFORMATIONS DIVERSES

- Déclaration d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption urbain, pour les parcelles suivantes :

- AC 54 et 55
- AB 676 et 677

- Accueil périscolaire multi-activités

Monsieur le Maire indique que plusieurs réunions se sont tenues en présence de l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre, notamment sur le mode de chauffage.

Le 31 mars, Xavier Moch, animateur de la filière géothermie en région Centre et Christian Gleizes chargé de mission par la Chambre d'agriculture de l'Indre pour la promotion de la filière biomasse ont présenté chacun pour ce qui les concerne l'intérêt d'un système de chauffage par géothermie et au bois. Les membres du groupe de travail étudient actuellement la méthode la plus adaptée aux besoins. Toutefois, il a été décidé de confier la réalisation d'une pré-étude sur un réseau de chaleur au bois à l'association Adéfibois Berry.

- Demande de subvention

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de subvention de la ligue contre le Cancer.

- Remerciements

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la lettre de remerciements adressé par M. Deporte, responsable du Centre de La Châtre des Restos du Cœur pour le soutien logistique de la campagne d'hiver.

Parole aux adjoints :

Laurence Pillot-Dupuis :

- les notifications des subventions aux associations ont été envoyées en semaine 14.
 - Temps d'Activités Périscolaires : Les activités de la cinquième période sont désormais définies.
 - ALSH : les effectifs sont stables
- Une commission éducation aura lieu prochainement pour préparer la rentrée 2015/2016.

Pour terminer, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une animation sera assurée par Anaïs Chabenat en même temps que la fête foraine pour l'Ascension. C'est l'association ULISS qui prendra en charge sa prestation.

10/04/2015 – 10h : Rendez-vous avec le directeur de la DDT

11/04/2015 – de 10h à 20h : Portes ouvertes espace funéraire Pasquet-Puybertier à La Châtre

16/04/2015 : Visite de Mme la Sous-Préfète

17/04/2015 : Rendez-vous avec les forains pour la fête de l'Ascension

18/04/2015 – 18h : Remise des récompenses du Vétathlon

22/04/2015 – 10h : Défilé costumé écoles

22/04/2015 – 14h30 : Réunion de travail accueil périscolaire multi-activités

22/04/2015 – 18h30 : Réunion pour la ronde du facteur

28/04/2015 : Réunion des signaleurs de Ste Sévère pour la ronde du facteur

03/05/2015 – Ronde du facteur

06/05/2014 – 20h : Conseil Municipal

05/06/2015 – 20h : Conseil Municipal

Fin de séance : 23h55

Le Maire,
F. DAUGERON

